

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, CALLONNEC Claude, CHAPPÉ Fanny, CHARLES Olivier, CLEC'H Vincent, COLLET Philippe (suppléant), CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, CORREZE Patricia, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ECHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BIHAN Christophe, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE BRIS Hervé (suppléant), LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony, LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LEYOUR Pascal, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, NABUCET Yves (suppléant), NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BRISSENEAU Alix à LE GOFF Philippe, CADUDAL Véronique à BRICAGE Henry, HENRY Joël à QUÉRÉ Yann, LE BÉGUEC Marilyse à BOUILLENNEC Rachel, PICART Olivier à CONNAN Gildas

Conseillers d'agglomération - absents

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BINOT Marie-Christine, LARVOR Yannick, LOZAC'H Claude, PIERRE Stéphane, PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice : 84 Titulaires - 41 suppléants

Présents	73
Procurations	05
Votants	78
Absents	06

Date d'envoi de la convocation : mercredi 23 septembre 2026
Secrétaire de séance Tugdual LE LAY

DEL2026-09-309

CULTURE : MILMARIN – ADHÉSION À L'ASSOCIATION DE GESTION DU PÔLE D'ANIMATION ET DE MÉMOIRE DE L'ÉTANG NEUF DE SAINT-CONNAN

Vu la Délibération DEL2024-02-070 du Conseil communautaire du 16 avril 2024 présentant le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération « Horizon 2030 », notamment l'objectif stratégique de « Susciter la rencontre des cultures et des populations » ;

Vu la Délibération DEL2024-09-208 du Conseil communautaire du 24 septembre 2024 concernant le projet culturel de territoire ;

Vu la Délibération DEL2026-07-241 du Conseil communautaire du 7 juillet 2026 au sujet de la demande de subvention Leader pour la nouvelle exposition temporaire de Milmarin, présentant le projet, le plan de financement et le calendrier ;

Considérant que Milmarin sollicite de multiples partenaires culturels, publics et privés, pour contribuer au parcours muséographique de la prochaine exposition temporaire par l'apport d'iconographie et objets ;

Considérant que le Musée de la Résistance en Argoat géré par l'Association de gestion du pôle d'animation et de mémoire de l'Etang Neuf dispose d'une collection d'objets d'un grand intérêt patrimonial au sujet des marins engagés dans les Forces Navales Françaises Libres ;

Considérant que pour bénéficier d'un prêt, il est nécessaire d'adhérer à l'association ;

Considérant qu'il est proposé d'adhérer à l'Association de gestion du pôle d'animation et de mémoire de l'Etang Neuf pour l'année 2026. Cette adhésion permettra de bénéficier de prêts d'objets issus de sa collection qui permettront de compléter le parcours muséographique de l'exposition « Hisser les voix », organisée d'octobre 2026 à octobre 2028 à Milmarin. Ces prêts seront encadrés par une convention de prêt ultérieurement signée sur Décision du Président de l'Agglomération.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Valide l'adhésion de l'Agglomération à l'Association de gestion du pôle d'animation et de mémoire de l'Etang Neuf pour l'année 2026, pour un montant de 15 € ;
- Autorise le Président ou son représentant, à signer tout document en lien avec cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le secrétaire de séance,
Tugdual LE LAY